



Secrétariat

IC/Genève/2002/43
23 octobre 2002

Distribution:

1 exemplaire par fonctionnaire

CIRCULAIRE No. 43

Objet: Premier jour d'émission

**SIDA – CONNAISSANCE et
LA SUISSE – NOUVEAU MEMBRE DES NATIONS UNIES**

1. Le 24 octobre 2002, l'Administration postale des Nations Unies (APNU) émettra un jeu de trois timbres commémoratifs et trois feuilles souvenir avec surtaxe sur le thème « **SIDA CONNAISSANCE** ».



2. En 1996, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA — ONUSIDA — a été mis en place comme figure emblématique dans le combat mondial contre le VIH/SIDA. Sa mission consiste à guider, renforcer et soutenir les efforts mondiaux afin d'enrayer l'épidémie. De tels efforts visent à empêcher la propagation du VIH, à apporter des soins et un soutien aux personnes contaminées et concernées par la maladie, à réduire la vulnérabilité des individus et communautés au VIH/SIDA et à atténuer l'impact socio-économique et humain de l'épidémie.

3. L'ONUSIDA part du principe qu'il faut étendre sans relâche la lutte contre le VIH/SIDA si on veut enrayer l'épidémie et réduire son impact. Cette extension s'articule autour de deux aspects : premièrement l'amélioration de la qualité et de la portée des efforts en matière de prévention, de soins, de soutien et de diminution de l'impact ; deuxièmement, la combinaison de ces efforts avec des actions visant les facteurs sociétaux qui accroissent la vulnérabilité des individus au VIH/SIDA.

4. En juin 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une session extraordinaire sur le VIH/SIDA. Celle-ci s'est conclue par une Déclaration d'engagement, adoptée à l'unanimité par tous les gouvernements, visant à améliorer la coordination et l'intensification des efforts nationaux, régionaux et internationaux afin de combattre le problème du VIH/SIDA dans son ensemble. Afin de mettre cette Session extraordinaire en valeur, la bannière rouge du SIDA a été placée sur le Bâtiment du secrétariat des Nations Unies à New York, signifiant ainsi l'engagement de l'organisation à combattre le VIH/SIDA. Cette image est reproduite sur les timbres.

5. Les timbres seront émis en trois monnaies (US dollars, francs suisses et Euro). Les valeurs faciales des timbres sont Fr.s. 1,30, US\$ 0,70 et Euro 1,53 . Les feuillets souvenir seront émis dans les valeurs faciales des timbres sont Fr.s. 0,90+0,30= Fr.s 1,20, US\$ 0,37+0,06= US\$ 0,43 et Euro 0,51+0,25= Euro 0,76 .



6. Pour la première fois dans son histoire, l'APNU émettra trois feuillets souvenir avec surtaxe. Un timbre avec surtaxe coûte plus cher qu'un timbre courant et est émis pour collecter des fonds en faveur d'une cause ou une action charitable bien définie. Le montant supplémentaire ajouté à la taxe postale pour cette émission est destiné à contribuer au fond mondial pour le SIDA et la santé créé en 2001 par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan.

7. Le 24 octobre 2002, l'Administration postale des Nations Unies émettra également un timbre ordinaire « **La Suisse – Nouveau membre de l'ONU** » avec la valeur faciale de Fr.s. 3,00 commémorant l'adhésion de la Suisse en tant que nouveau membre des Nations Unies.

8. Le 3 mars 2002, la Suisse son adhésion aux Nations Unies formellement les Nations Unies générale des Nations Unies en 190^{ème} membre des Nations



a voté dans un referendum historique Unies. La Suisse joindra lors d'une session de l'Assemblée septembre 2002. La Suisse sera le Unies.

9. Les membres du personnel et des missions permanentes désirant se procurer les timbres, feuillets souvenir et enveloppes premier jour de ces émissions pourront le faire à partir du 24 octobre 2002 de 9h00 à 17h30, au comptoir de l'APNU, porte 6 du Palais des Nations.

10. Les membres du personnel sont encouragés à utiliser les timbres des Nations Unies pour leur correspondance personnelle. En faisant ainsi, ils permettent à ces messagers de la paix miniatures d'informer des milliers de personnes sur les activités et les buts des Nations Unies.

Le Directeur de la Division de l'administration
(Signé) Bertrand **Jupp**in de **Fondaumière**